VINÇOTTE

vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl
Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde
Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com
Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles
Safety, quality and environmental services

BELAC 040-INSP F 56625

Rapport n° : 0215230392748 (GEY

Résicode : 6

○ Antwerpen-Limburg tél : 03 221 86 11
○ Brabant tél : 02 674 57 11
○ Oost & West -Vlaanderen tél : 09 244 77 11
✗ Wallonie tél : 081 432 611

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :
Nom, Prénom : R.G. Concept
N° carte d'identité :
N°TVA : BE 860 191 446

Installation :
Nom, Prénom :
Adresse : 86 Av. Fb du Mont
CP + Commune : 1400 Nivelles
Tél. :

Propriétaire / gestionnaire :

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE) ○

✗ Art 270	✗ mise en usage	○ modification	○ extension	✗ Art 86	○ Art 271bis	✗ Unité d'habitation
	○ mobile	○ temporaire		○ Art 87	○ Art 278	② Unité de travail domestique
○ Art 271	○ périodique	○ contrôle	○	○ Art 88	○ Art	③ Parties communes
○ Art 276 : renforcement		○ Art 276bis : vente d'une unité d'habitation		○ Art	○ Art	④ Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN	✗ EAN non communiqué ○ Compt. kWh non placé
	Compt. kWh n° : 76307 Index jour : 11505522 nuit : 84956	30A(5) 45A(4) ○ Compt. kWh exclusif nuit :
	Protection branchement (A) : ○20 ○25 ○32 ○40 ○50 ○63 ○80 ○100 ✗	n° : 32489676 Index nuit : 84956
Données installation	Conçue pour U_N : ○ 230 V ✗ 3x230 V ○ 3N400 V ○	Type de prise de terre : ○ boucle de terre ✗ barres / piquets ○
	Courant nominal maximum (A) : ○20 ○25 ○32 ✗40 ○50 ○63 ○80 ○100 ○	
	Câble d'alimentation tableau principal : 4 x 10 mm² - Type : CAVS	
Description installation ✗ Voir annexe(s)	Dispositif diff. gén. : 40 A / 300 mA Nombre de tableaux : 2	Nombre de circuits terminaux : Voir plans

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

✗ Contacts dir.	✗ Contacts indir.	○ Montage	○ Appareils	○ Matériel	✗ I>/section	✗ Schémas	○ Contrôle bcl de défaut
✗ Résistance de dispersion de la prise de terre : 2 Ω			✗ Isolement général >0,5 MΩ		✗ Continuité de terre		○ Test dispositif diff.
Le dispositif différentiel général : ○ était plombé ✗ a été plombé ○ n'a pas été plombé ○ ne peut pas être plombé							

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation ✗ **Néant**	/
Infractions Installation existante ✗ **Néant**	/
Remarques ○ **Néant**	partie d'install < 1981 (colonne d'alim) - équipe reduite en cave

Visa GRD ou mandataire :

Conclusion(s) :
✗ La nouvelle installation est conforme ~~n'est pas conforme~~ au RGIE.
✗ L'installation existante est conforme ~~n'est pas conforme~~ au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant 12 mai 2040 (*)
○ par le même organisme de contrôle.

Agent visiteur :
Nom : DEFOOZ E
Agent n° : 2152 Date : 12/03/2015
✗ Schéma(s) de position : 1 ✗ Schéma(s) unifilaire(s) : 1 ○

Pour le Directeur Général : Signature
Emmanuel DEFOOZ
AGENT 2152

Annexe(s) :

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation électrique.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
- ○ Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
- ○ Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
- (*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite

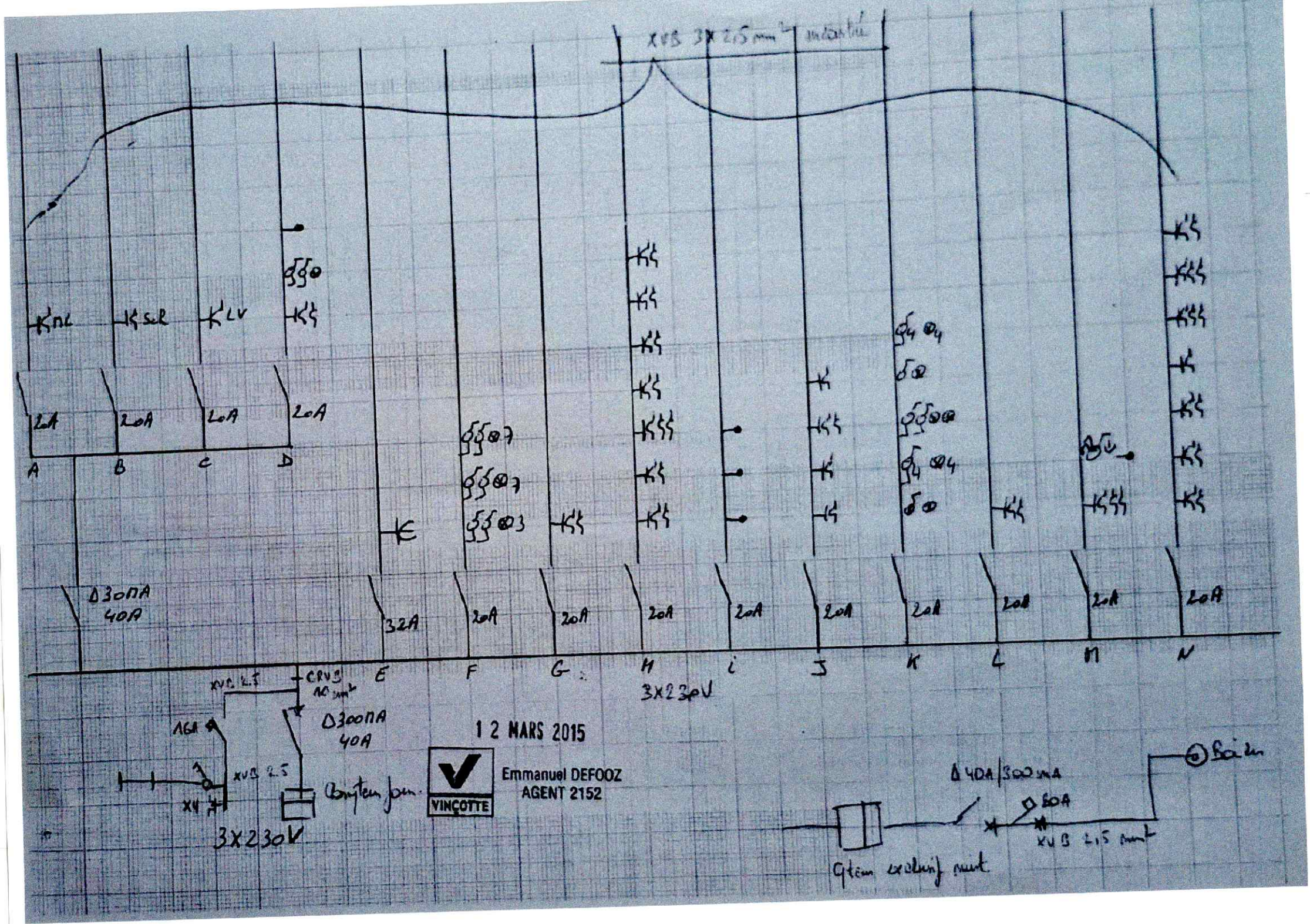
XVB 3X 2,5 mm²
A
B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
20A
32A
Δ30mA
40A
Δ300mA
40A
3X230V
Δ40A/300mA
80A
XVB 2,5 mm²
Boîte
Compteur jour
Compteur exclusif nuit
1 2 MARS 2015
VINÇOTTE
Emmanuel DEFOOZ
AGENT 2152

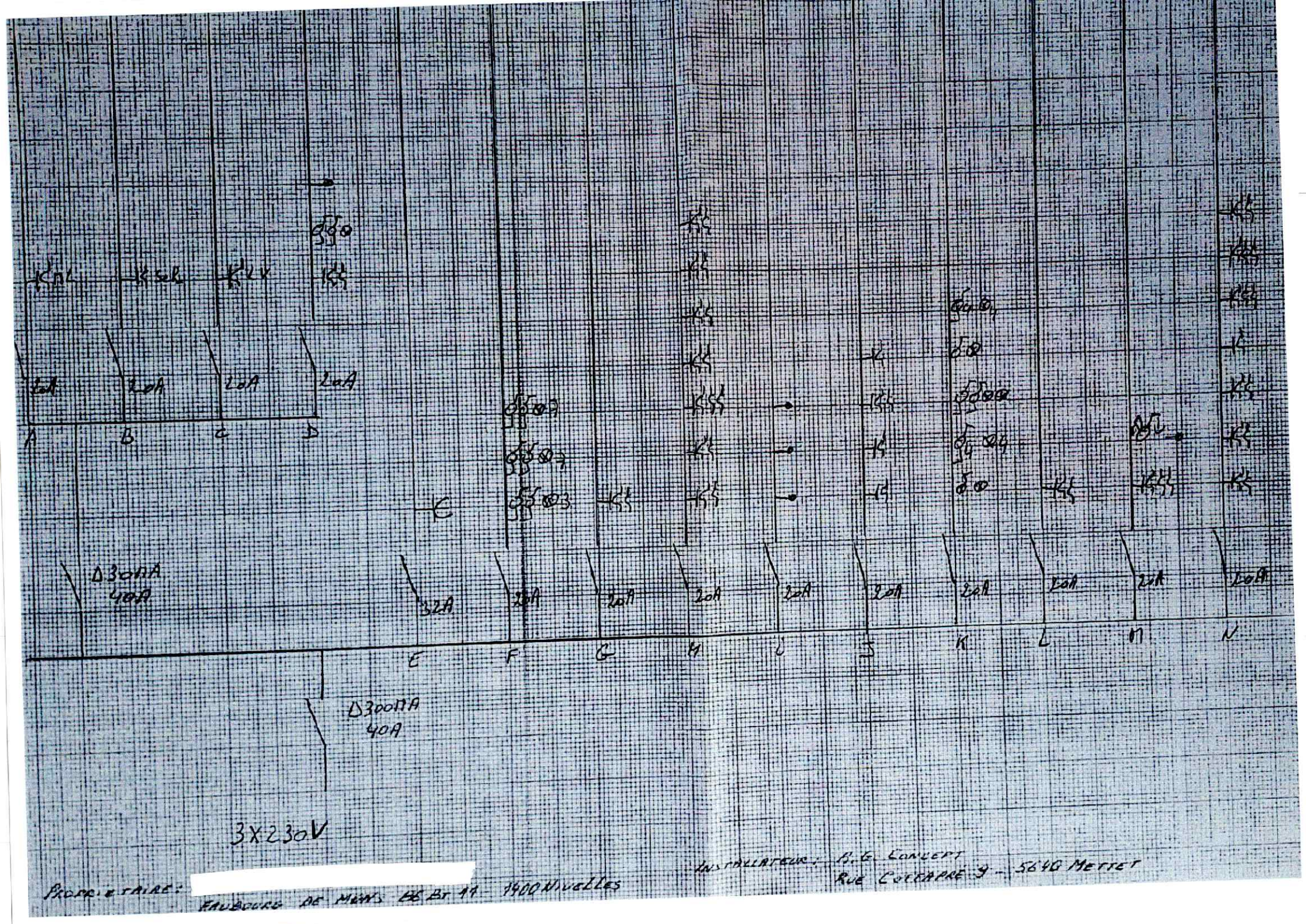

Propriétaire : [redacted]
Faubourg de Mons 66 Bt 11 1400 Nivelles

Installateur : B.G. Concept
Rue Cockerpré 3 - 5646 Mettet

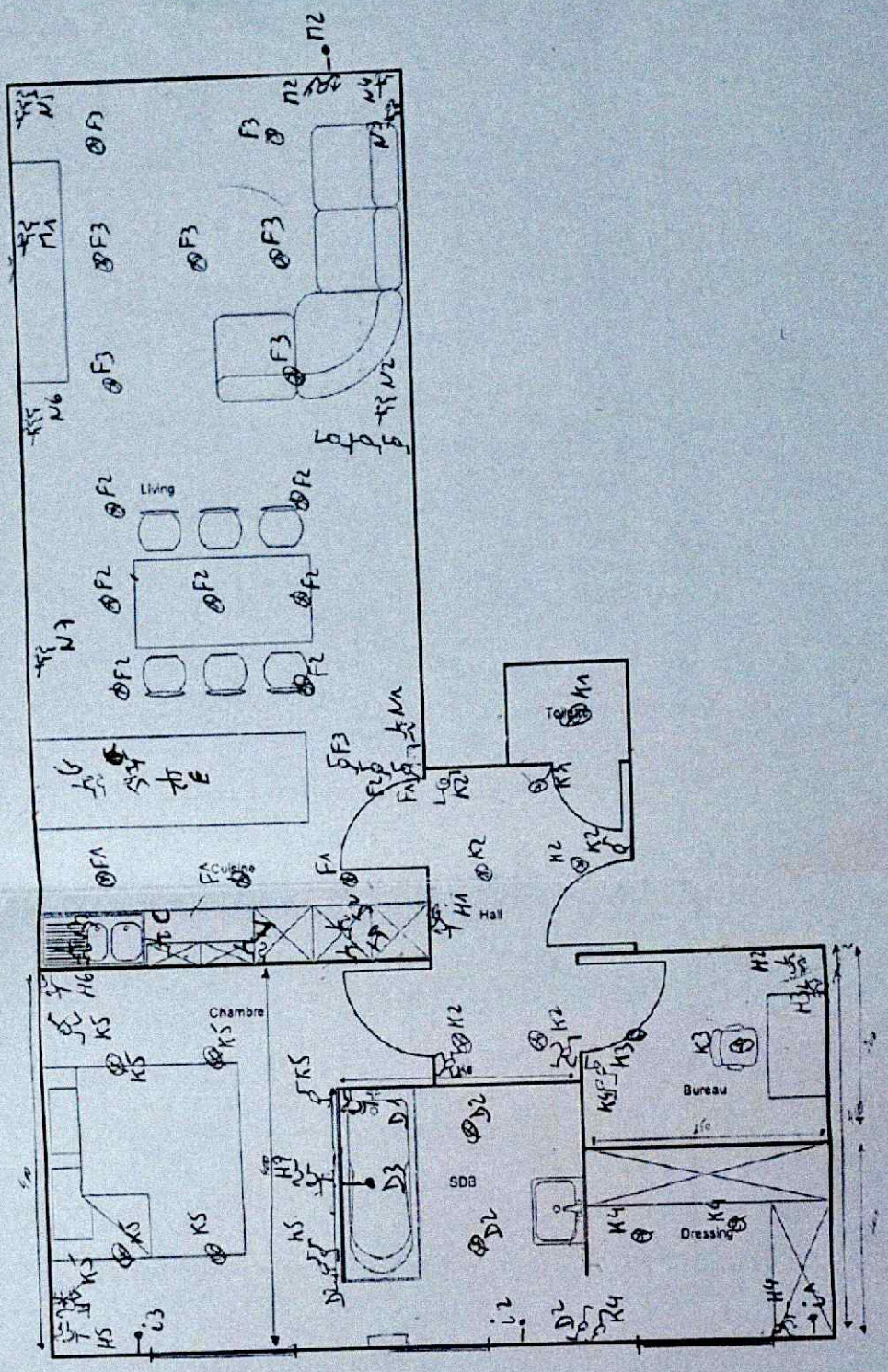

VINÇOTTE

Emmanuel DEFOOZ
AGENT 2152

18 MARS 2015

Plan architecture	Bloc	Etage	Date de création:	21/05/2014
[redacted]	-	2	Dessiné par:	[redacted]
			Format: A3	Ech: 1:50
Vérifié par:	Numéro de feuille:		Plan modifié le:	

INSTALLATEUR : R.G. CONCEPT - RUE COTTAGE 9 - 5640 METTET - TVA BE 0660.191.446

LOCALISATION: C:\Users\mmossa\Documents\[redacted]-A.dwg